SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE MSR BLACK STAIN REMOVER
Code de produit : 865XX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star brite Nederland B.V.
Kryptonweg 7
NL-3812 RZ Amersfoort, les Pays-Bas
Téléphone : +31(0)337853616
E-mail : info@starbrite.nl
Website : http://www.starbrite.nl

Fabricant : Star Brite Europe, LLC.
4041 SW 47TH AVE
33314 Fort Lauderdale, FL
Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : +1 954 587 6280
E-mail : europe@starbrite.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31(0)337853616 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Corrosif pour les métaux, catégorie 1. Corrosion cutanée, catégorie 1. Lésions oculaires graves, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Risques pour la santé : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Risques physiques/ chimiques : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Peut être corrosif pour les métaux.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Autres informations : Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	:	Danger	
H- et P- phrases	:	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
		EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
		EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
		P260 aerosol	Ne pas respirer les aérosols.
		P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
		P301+P330 +P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P303+P361 +P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
		P305+P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
		P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
		P405	Garder sous clef.
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
		P391	Recueillir le produit répandu.
		P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :





Mention d'avertissement	:	Danger	
H- et P- phrases	:	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
		EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P260 aerosol	Ne pas respirer les aérosols.
		P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
		P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)
: Contient: Hypochlorite de sodium 5 % ; Hydroxyde de sodium .

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de blanchiment chlorés	5 - 15
Agents de surface amphotères	< 5

Autres informations : Selon Règlement (CE) no 1272/2008, annexe II, section 3, l'emballage doit porter une indication de danger détectable au toucher et une fermeture de sécurité pour les enfants.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%. Santé humaine: Ce produit ne contient pas de composants considé-rés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: Ce produit ne contient pas de composants considé-rés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Hypochlorite de sodium	5 - < 10	7681-52-9	231-668-3		
Hydroxyde de sodium	1 - < 5	1310-73-2	215-185-5		
Oxyde de dodécyldimèthylamine	0,1 - < 1	1643-20-5	216-700-6		
N-oxyde de N, N-diméthyltétradécy-lamine	0,1 - < 1	3332-27-2	222-059-3		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Hypochlorite de sodium	Met. Corr. 1; Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H290; H314; H318; H335; H400; H410; EUH031	GHS05; GHS07; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 1 H290 : C >= 5 % EUH031 : C >= 5 %
Hydroxyde de sodium	Met. Corr. 1; Skin Corr. 1A; Eye Dam. 1	H290; H314; H318	GHS05	H314 A : C >= 5 % H314 B : C >= 2 % H318 : C >= 2 % H319 : C >= 0,5 % H315 : C >= 0,5 %
Oxyde de dodécyldimèthylamine	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H302; H315; H318; H400; H411	GHS05; GHS07; GHS09	M (acute) = 1
N-oxyde de N, N-diméthyltétradécy-lamine	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H302; H315; H318; H400; H411	GHS05; GHS07; GHS09	M (acute) = 1

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS *

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation	:	Déplacez la victime à l'air frais. Transporter immédiatement à l'hôpital.
Contact cutané	:	Rincer la peau immédiatement avec d'eau abondant et laver avec de l´eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas des brûlures ou d'irritation, consulter un médecin.
Contact oculaire	:	Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Transporter immédiatement à l'hôpital.
Ingestion	:	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Transporter immédiatement à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation	:	Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer de l'essoufflement ou de détresse respiratoire.
Contact cutané	:	Corrosif. Peut provoquer rougeurs, mal et graves brûlures (ampoules).
Contact oculaire	:	Corrosif. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères. Larmes.
Ingestion	:	Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin	:	Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE *

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés	:	Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés	:	Dioxyde de carbone (CO_2). L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers	:	Réagit violemment avec les matières combustibles et les réducteurs en provoquant des risques d'incendie et d'explosion. L'eau peut être utilisée pour refroidir des récipients. L'échauffement accélère la décomposition, en libérant de l'oxygène qui intensife le feu.
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux	:	En cas de combustion, formation de gaz toxiques (phosgène) et corrosifs (acide hydrochlorique). En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers	:	Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Attention, l'eau d'extinction peut être corrosif.
Autres informations	:	Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la acide. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Ne pas utiliser de la sciure de bois. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE *

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers et aluminiums. PET et PETG.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE *

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
Hydroxyde de sodium	CH	2	2	15 min., Einatembarer, Schwangerschaft gruppe C	
	FR	2	-	-	INRS, ED 984

	BE	2	-	M	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Hypochlorite de sodium	Inhalation	1,55 mg/m3	3,1 mg/m3		1,55 mg/m3
Hydroxyde de sodium	Inhalation			1 mg/m3	
Oxyde de dodécyldimèthylamine	Inhalation				6,2 mg/m3
	Dermale				11 mg/kg bw/day
N-oxyde de N, N-diméthyltétradécy-lamine	Inhalation				6,2 mg/m3
	Dermale				11 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Hypochlorite de sodium	Inhalation		3,1 mg/m3		1,55 mg/m3
	Orale				0,26 mg/kg bw/day
Hydroxyde de sodium	Inhalation			1 mg/m3	
Oxyde de dodécyldimèthylamine	Inhalation				1,53 mg/m3
	Dermale				5,5 mg/kg bw/day
	Orale				0,44 mg/kg bw/day
N-oxyde de N, N-diméthyltétradécy-lamine	Inhalation				1,53 mg/m3
	Dermale				5,5 mg/kg bw/day
	Orale				0,44 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

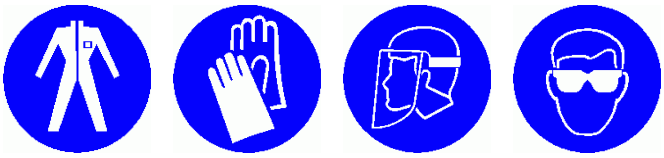
Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Hypochlorite de sodium	Eau	0,00021 mg/l	0,000042 mg/l	
	Intermittent water			0,00026 mg/l
	STP			0,03 mg/l
	Orale			11,1 mg/kg food
Oxyde de dodécyldimèthylamine	Eau	0,034 mg/l	0,003 mg/l	
	Sediment	5,24 mg/kg	0,524 mg/kg	
	STP			24 mg/l
	Soil			1,02 mg/kg
	Orale			11,1 mg/kg food
N-oxyde de N, N-diméthyltétradécylamine	Eau	0.034 mg/l	0.003 mg/l	
	Sediment	5,24 mg/kg	0,524 mg/kg	
	Intermittent water			0,0335 mg/l
	STP			24 mg/l
	Soil			1,02 mg/kg
	Orale			11,1 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :
L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle	:	Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: PVC. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
Protection respiratoire	:	Garantir une ventilation suffisante.
Protection des mains	:	Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: PVC. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
Protection des yeux	:	Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide.	
Couleur	:	Jaune clair.	
Odeur	:	Chlorée.	
Seuil olfactif	:	Inconnu.	
pH	:	12	
Réserve alcaline (g NaOH/100 ml)	:	1.2	
Hydrosolubilité	:	Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	:	> 100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	:	Inconnu.	Ne contient pas de substances avec une température d'auto-inflammabilité connue.
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C	
Point/intervalle de fusion	:	0 °C	
Propriétés explosives	:	Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	:	Inconnu.	
Propriété d'oxydation	:	Faiblement comburant.	
Décomposition thermique	:	Non applicable.	
Viscosité (20°C)	:	Inconnu.	
Viscosité (40°C)	:	Non pertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	:	Inconnu.	
Densité de vapeur relative	:	Non pertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	:	1,1 g/ml	
Caractéristiques des particules	:	Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations	:	Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	:	Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Réagit avec amines. Réagit violemment avec des acides. Dégage d'une grande quantité de chaleur possible. Réagit avec des métaux.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des acides. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des composés halogénés. Conserver à l'écart des métaux lourds.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peuvent comprendre, sans s'y limiter: Gaz du chlore et vapeur.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer oedème pulmonaire. Les symptômes d'oedème pulmonaire souvent manifeste après plusieurs heures
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer rougeurs, mal et brûlures (ampoules).
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Corrosif. Risque de lésions oculaires graves.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.

Cancérogénicité	:	Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	:	Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	:	Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Hypochlorite de sodium	DL50 (dermale)	> 20000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	CL50 (inhalation)	> 10500 mg/m3		Rat
	DL50 (orale)	8910 mg/kg bw	-----	Rat
	NOEL (cancérogènicité, orale)	> 50 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	NOAEL (orale)	> 50 mg/kg bw/d		
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	OECD 473	
	Génotoxicité - in vivo	2500 mg/kg bw/d	OECD 473	
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Corrosif.		-----
	Mutagènicité	Positif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement, orale)	> 5,7 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	> 5 mg/kg bw/d		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
Hydroxyde de sodium	Irritation des yeux	Corrosif.		
	Irritation de la peau	Corrosif.		
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw		
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant		
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique		

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	:	Ce produit ne contient pas de composants considé-rés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres informations	:	Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES *

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité	:	Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 38 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 2 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	:	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	:	Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considé-rés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Hypochlorite de sodium	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,05 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CL50 (poisson)	2,1 mg/l		
	CE50 (puce d'eau)	0,141 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Log P(oe)	-3,4		
Oxyde de dodécyldimèthylamine	CL50 (bacteria)	190 mg/l	DIN 38412 Part 8	Pseudomonas putida
	Biodégradation ultime anaérobie (%)	99,8 %	OECD 303 A	
	CE50 (puce d'eau)	> 1 mg/l		Daphnia magna
	CL50 (poisson)	10,5 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,36 mg/l.d		Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 0,01 mg/l		Selenastrum capricornutum
	Biodégradation ultime aérobie (%)	95,2 %	OECD 301 B	
	Log P(oe)	1,85		
N-oxyde de N, N-diméthyltétradécylamine	NOEC (puce d'eau) - estimation	0,7 mg/l.d	Read across	Daphnia magna
	CI50 (algues)	0,19 mg/l	OECD 201	Selenastrum capricornutum
	CL50 (poisson)	2,4 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	NOEC (poisson) - estimation	0,42 mg/l.d	Read across	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	2,64 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 60 %	OECD 301 B	
	Log P(oe)	2,7		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires	:	Aucun.
Evacuation des eaux usées	:	Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
Catalogue des Déchets Européen	:	Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Codes OMoD	:	20 01 29 S
Législation locale	:	L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT *

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 3266

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition	:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hypochlorite de sodium ; Hydroxyde de sodium)
Nom d'expédition (IMDG, IATA)	:	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hypochlorite ; Sodium hydroxide)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé	:	8
Code de classification	:	C5
Groupe d'emballage	:	III
Etiquette de danger	:	8 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".
Le code de restriction en tunnels	:	E

:





Autres informations	:	Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. D'emballages avec une quantité inférieure ou égale à 5 1 pour les liquides; ou une masse nette inférieure ou égale à 5 kg pour les solides n'ont pas besoin d'être marqués de la marque "matière dangereuse pour l'environnement".

IMDG (Mer)

Classé	:	8
Groupe d'emballage	:	III
EmS (incendie / fuite)	:	F - A / S - B
Polluant marin	:	Oui
Autres informations	:	D'emballages avec une quantité inférieure ou égale à 5 1 pour les liquides; ou une masse nette inférieure ou égale à 5 kg pour les solides n'ont pas besoin d'être marqués de la marque "matière dangereuse pour l'environnement".

IATA (Air)

Classé	:	8
Code d' ERG	:	8L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION *

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 20020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).

: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

4741 : Les mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie de toxicité aquatique aiguë 1 [H400] contenant moins de 5 % de chlore actif et non classés dans aucune des autres classes, catégories et mentions de danger visées dans les autres rubriques pour autant que le mélange en l'absence d'hypochlorite de sodium ne serait pas classé dans la catégorie de toxicité aiguë 1 [H400].

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Not applicable (< 3%)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS *

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

CLP : Classification, étiquetage et emballage

CMR	:	Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	:	Communauté économique européenne
GHS	:	Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	:	Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	:	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	:	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	:	Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	:	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	:	La valeur limite d'exposition
MARPOL	:	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	:	Dose sans effet (adversible) observable
OECD	:	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	:	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	:	Catégorie de produits chimiques
PT	:	Type de produit
REACH	:	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	:	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	:	Installation de traitement des eaux usées
SU	:	Secteur d'utilisation
VME/VLE	:	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	:	Organisation des Nations Unies
UFI	:	Identifiant unique de formulation
COV	:	Composés organiques volatils
vPvB	:	Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Corr. 1	:	Jugement d'expert.
Eye Dam. 1	:	Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	:	Méthode de calcul.
Aquatic Acute 1	:	Méthode de calcul.
Met. Corr. 1	:	Jugement d'expert.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Acute Tox. 4	:	Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	:	Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Skin Irrit. 2	:	Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	:	Lésions oculaires graves, catégorie 1.
STOT SE 3	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Aquatic Chronic 1	:	Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	:	Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Acute 1	:	Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.
Met. Corr. 1	:	Corrosif pour les métaux, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.